



LE MAS RILLIER . LES ECHETS

Communauté de Communes de Miribel et
du Plateau
238 rue des Brotteaux
01700 MIRIBEL

Mail : urbanisme@miribel.fr

Miribel, le 7 octobre 2025

Objet : Avis de la commune de Miribel sur le projet de PDMS arrêté

Madame la Présidente,

Je fais suite à votre courrier en date du 9 juillet 2025, par lequel vous sollicitez l'avis des communes du territoire sur le projet du Plan De Mobilité Simplifié (PDMS), arrêté lors du conseil communautaire du 8 juillet 2025.

Je tiens tout d'abord à remercier la CCMP pour l'important dispositif de concertation mis en œuvre. Celui-ci a permis d'aboutir à un document socle complet, en adéquation avec les attentes et les contraintes du territoire, dans une perspective intercommunale partagée.

L'implication conjointe des élus et des techniciens communaux doit également être saluée, car elle a permis une excellente prise en compte des spécificités locales. Le PDMS ainsi arrêté est un document concret et réaliste.

La commune de Miribel n'a pas donné d'avis sur le projet arrêté par voix d'une délibération. L'avis communal est donc favorable tacitement. Je tiens tout de même à préciser que, même sans avis officiellement donnée par délibération, vous pouvez être assurée du soutien de la commune de Miribel dans la mise en œuvre du PDMS pour les années à venir.

Mes services ont été contactés et je salue la poursuite de la co-construction d'une programmation pluriannuelle d'investissement afin que le document socle soit effectivement mis en application sur le terrain. C'est en effet la seule alerte dont nous avons débattu en bureau municipal, celle d'un document qui n'aboutisse jamais à une mise en œuvre concrète.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

MIRIBEL, le 07/10/2025

Jean-Pierre GAITET

Maire de Miribel

